

# Afrique

**Afrique magazine**

N° 163 - AVRIL 1999

**PREMIÈRE DAME**

**CHANTAL BIYA  
OUVRE  
SA FONDATION**

**CINÉMA**

**Spécial  
Fespaco 99**

**FORTUNE**

**MOLOTLEGI,  
LE ROI  
DU PLATINE**

**ET AUSSI**

**LA RÉVOLUTION  
BISSO, NAHAWA  
DOUMBIA,  
NICOLE KIDMAN...**

**SANTÉ**

**COMMENT  
VAINCRE  
LA STÉRILITÉ**

Excision

**Entre crime  
et tradition**

**Un dossier spécial pour lever les tabous**

M 1934 - 163 - 15,00 F

AG

FRANCE 15 FF - MAROC 20 DH - TUNISIE 2 DT - ALGERIE 150 DA - ALLEMAGNE 7 DM - ANTILLES/GUYANE/ REUNION 21 FF - AUTRICHE 55 SH -  
BELGIQUE 120 FB - CANADA 4,25 \$ CAN - DANEMARK 30 DK - ESPAGNE 500 PTS - GRANDE-BRETAGNE 2,50 £ - GRECE 850 DR - ITALIE 6 000 L -  
LUXEMBOURG 105 FL - PAYS-BAS 7 FL - PORTUGAL cont. 650 PTE - SUISSE 5 FS - ZONE CFA 1 500 F CFA. ISSN 0998-9307X

# L'EXCISION

## Entre crime et tradition

Chaque année, dans le monde, plus de deux millions de fillettes, la plupart africaines, subissent une excision. Au nom d'une coutume dont l'origine se perd dans la nuit des temps. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la tradition doit-elle ignorer indéfiniment les arguments médicaux ? La coutume ne doit-elle pas s'adapter à la modernité ? L'excision n'est-elle pas avant tout une mutilation sexuelle brutale aux conséquences physiologiques graves ? **Am** ouvre un débat trop longtemps tabou.

PAR KARIM BELAL ET PHILIPPE BLANCHOT

**L**e 2 février 1999, Hawa Gréou, exciseuse malienne, comparaissait devant la cour d'assises de Paris, pour « violences volontaires commises sur des mineurs ayant entraîné une mutilation », ainsi qu'une trentaine de parents poursuivis pour complicité. L'affaire a été déclenchée par Mariatou, étudiante en droit de 24 ans, « coupée » à l'âge de 8 ans par l'accusée. Pour la première fois depuis quinze ans, ce ne sont plus des femmes occidentales qui réclamaient, au nom des fillettes, la condamnation d'Africains, mais une victime africaine. Le 16 février dernier, le verdict est tombé. Les jurés ont condamné Mama Gréou à huit ans de prison ferme, la mère de Mariatou à deux ans ferme, et tous les autres prévenus à des peines de sursis, allant jusqu'à cinq ans. Un jugement exemplaire, sur une question taboue, l'excision.

Au moins vingt-huit pays africains sont concernés par l'excision. On estime qu'il y a aujourd'hui plus de cent vingt millions de femmes et de fillettes victimes de cette pratique pour le seul continent africain, ce qui correspond à environ un tiers de sa population féminine. Ces mutilations sexuelles sont également fréquentes dans la péninsule Arabique, et dans les pays à forte population africaine immigrée, en l'occurrence l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Suède, la Suisse, le Canada, les États-Unis et l'Australie...

Chaque année dans le monde, deux millions de fillettes subissent « cette coutume ». Longtemps cantonnée dans la région du Haut-Nil, où des momies excisées et infibulées ont été retrouvées, puis étendue à l'Afrique orientale, l'excision est une pratique animiste au moins bimillénaire, remontant à l'ère ptolémaïque. Dans de nombreuses cultures, le passage à l'état adulte s'opère par l'intermédiaire de rites initiatiques au cours desquels le corps est le plus

souvent « marqué ». Les mutilations sexuelles pratiquées chez les fillettes entrent dans le cadre de ces « blessures symboliques ».

Aucune ligne du Coran ne fait mention de cette pratique antéislamique. Toutes les religions présentes dans les régions d'excision la pratiquent, c'est le cas des Coptes en Égypte et des juifs Falasha en Éthiopie, mais aussi des catholiques et des protestants dans les pays concernés. L'excision a été dénoncée pour la première fois, en 1920, en Afrique du Sud, et les premières revendications remontent aux années soixante. Depuis, le mouvement de lutte est international. Les ministres africains de la Santé, réunis au Caire en avril 1995, ont unanimement plaidé pour l'interdiction des mutilations génitales féminines. La top model somalienne Waris Dirie\* a été désignée ambassadrice des Nations unies, chargée de la campagne contre l'excision. Mais la coutume et la tradition restent souvent plus fortes que les lois déjà en vigueur dans les douze États africains où elles sont peu ou pas appliquées. En France, la loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1994 punit sévèrement les violences entraînant une mutilation, et protège tous les enfants qui vivent sur son territoire, quelle que soit leur nationalité ; l'excision, considérée comme un crime commis sur l'enfant, est passible de prison. Malgré les menaces de procès devant les cours d'assises, tribunaux compétents pour juger les crimes, cette mutilation y est pourtant toujours pratiquée.

Le dossier d'**Am** donne la parole à des militantes anti-excision, à des ethnopsychiatres, à des sociologues. À des femmes aussi, qui revendiquent le droit d'être excisées. Il est temps, en tout cas, de poser la question sur la place publique, de sortir des tabous et des interdits : peut-on justifier une mutilation brutale par la tradition ? □

\* Voir **Am** n° 158 de novembre 1998 donnant quelques extraits de son livre-mémoires *Fleurs du désert*.

Afrique de l'Ouest.  
Une fillette va être excisée.  
Au premier plan,  
la main de la matrone  
avec le rasoir.



# L'EXCISION Les cicatrices vont entraîner des problèmes médicaux sévères. Jusqu'où faut-il respecter la différence culturelle ?

## MARIE-HÉLÈNE FRANJOU

« L'excision peut souvent entraîner une stérilité dont on connaît les terribles conséquences sociales. »



Cinquante-trois ans, présidente du GAMS (Groupe de femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles), elle est pédiatre depuis plus de vingt ans à la Protection maternelle et infantile (PMI). Une fois ses études de médecine achevées, elle passe deux ans en République centrafricaine et prend conscience des nombreux problèmes sanitaires existants, et notamment ceux causés par l'excision.

### Quels sont les différents types de mutilations sexuelles ?

Les trois types d'excision les plus répandus sont la Sunna, la clitoridectomie et l'infibulation. La circoncision vraie, ou Sunna, la forme la moins sévère, consiste à couper le capuchon du clitoris. L'excision ou clitoridectomie, c'est l'ablation du clitoris et des petites lèvres. Cette mutilation est surtout le fait d'ethnies vivant en Afrique de l'Ouest. On peut la comparer à la section du pénis chez le garçon. Quant à l'infibulation, ou circoncision pharaonique, il s'agit de la forme la plus sévère de ces mutilations, associant une excision élargie et l'avivement des grandes lèvres dont les deux moignons sont rapprochés bord à bord de telle façon qu'il ne persiste qu'un minuscule orifice pour l'écoulement des urines et du sang menstruel. L'un des effets immédiats est de rendre la miction insupportable. La vulve a disparu, et une cicatrice très dure la remplace, qu'il faudra couper au moment du mariage. L'infibulation est surtout pratiquée en Afrique de l'Est.

### Et sur le plan des complications post-opératoires ?

Ces mutilations, pratiquées dans des conditions d'hygiène déplorables, avec des instruments non stérilisés, et par des personnes non qualifiées, provoquent une douleur intolérable, parfois accompagnée d'un grave état de choc. Elles s'accompagnent fréquemment de complications immédiates hémorragiques et donnent lieu à des infections locales (abcès, phlegmons) ou générales (gangrène gazeuse, septicémie, tétanos, sida). À plus long terme, les malformations et les

cicatrices de la vulve et du vagin, induites par l'excision, vont entraîner de graves problèmes urinaires, gynécologiques et obstétricaux. Outre les problèmes fonctionnels comme les difficultés à uriner ou l'incontinence, et les dyspareunies (douleurs lors des rapports sexuels), ces femmes vont être exposées aux infections urogénitales pouvant entraîner une stérilité dont on connaît les conséquences sociales et psychologiques.

### Quelles solutions prônez-vous pour

## ISABELLE GILLETTE

« L'excision est la condition d'accès à un statut social : celui de femme soumise à l'autorité de l'homme. »



Sociologue et membre du GAMS. Elle est l'auteur de *La Polygamie et l'excision dans l'immigration africaine en France*, analysées sous l'angle de la souffrance sociale des femmes, sa thèse de doctorat, publiée aux éditions du Septentrion.

### Quelles sont les coutumes et croyances invoquées pour tenter de justifier l'excision ?

En Afrique de l'Est, la notion de virginité est primordiale par rapport à la dot et au statut matrimonial. Car si, par malheur, la jeune fille n'est pas vierge le jour des noces, sa famille doit rendre les cadeaux, et la promise, exclue de la famille, finit souvent prostituée. C'est pour cette raison que l'on tient absolument à ce que les femmes soient infibulées. Au Soudan et en Somalie, l'infibulation est supposée aussi rendre la peau plus douce. Dans l'imaginaire populaire, l'excision donne aux jeunes filles un teint de rose et les rend plus fécondes. Elle est aussi pratiquée, car les parties génitales de la femme sont considérées comme laides et malpropres. D'une manière générale,

### éradiquer ce type de mutilation, sans aboutir à une situation de blocage culturel ?

Dire la vérité, ne pas blesser, accentuer la détection, forment trois règles à respecter impérativement en France. Lors des examens médicaux obligatoires, si un médecin apprend l'imminence d'une excision, il n'est plus tenu au secret professionnel. Ici, tout praticien scolaire ou de PMI omettant de procéder à un signalement est passible de poursuite pour non-assistance à personne en danger. Il faut aussi mettre en évidence les conséquences préjudiciables pour la mère et l'enfant. Et même si un procès en assises peut être une procédure traumatisante pour toute la famille. J'ai vu en effet des petites filles demander pourquoi on embêtait leurs parents. Jusqu'où faut-il respecter la différence culturelle ? □

les traditionalistes mettent en exergue la coutume qu'il faut respecter et le déshonneur qui frappe la famille d'une femme « intacte ». Le marquage sexuel que réalise l'excision est, en fait, la condition d'accès à un statut social spécifique, celui de femme soumise à l'autorité de l'homme. Contrairement au mythe d'une Afrique poétique, entretenu par certains intellectuels, la réalité en matière de mutilations sexuelles est beaucoup plus triviale : les hommes ne veulent pas de filles non excisées, tout simplement parce qu'ils ont peur d'être trompés. Et les femmes s'y soumettent par crainte d'être répudiées...

### En Afrique, dans quel autre mythe fondateur l'excision trouve-t-elle son origine ?

La pratique de l'excision se réfère à la mythologie, car elle dit que le clitoris est comme une termitière dans un grenier de coton. Si on ne l'élimine pas radicalement, elle risque de tout ronger, d'anéantir le conjoint en réduisant son ardeur sexuelle. Cette phobie correspondrait, en quelque sorte, au complexe de castration.

## Quels sont les pays concernés par les mutilations sexuelles ?

L'excision est pratiquée de façon très variable par de nombreuses ethnies, dans une vingtaine de pays africains, notamment au Bénin, au Burkina, au Cameroun, en Centrafrique, en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Gambie, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Liberia, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, en Ouganda, au Sénégal, au Sierra Leone, en Tanzanie, au Togo, au Tchad... Quant à l'infibulation, elle est observée à Djibouti, en Égypte, en Éthiopie, au Mali, en Somalie et au Soudan... En dehors du continent noir, l'excision existe dans la péninsule Arabique, notamment au Yémen et dans le sultanat d'Oman, puis, de façon sporadique, en Indonésie, Malaisie et Pakistan. Mais on en déplore de plus en plus dans les pays d'immigration.

## D'un point de vue social, quelles sont les catégories les plus touchées par ces « coutumes » ?

Généralement, plus le niveau d'études s'élève, plus l'excision diminue. De surcroît, l'excision est moins pratiquée dans les catégories favorisées, car elles sont moins en butte aux pressions sociales. Donc, avec l'éducation, la prévention et la répression, il faudrait aussi une amélioration des conditions de vie, pour voir l'excision sérieusement reculer. □

## MARIETA, EXCISÉE ET FIÈRE

**Marieta** a 20 ans. Elle a été excisée, en même temps que ses sœurs, à l'âge de 10 ans, par madame Gréou. Mais, au procès de cette dernière (voir page 50), Marieta a voulu défendre ses parents.

### Trouvez-vous normal que ces parents soient jugés ?

Non. C'est une aberration. L'excision est une tradition comme une autre, je ne vois pas pourquoi on nous en veut.

### Ne regrettez-vous pas d'avoir été excisée ?

Absolument pas. Je suis fière que mes parents perpétuent leurs

coutumes. Et l'excision en est une. J'ai entendu répéter, tout au long du procès, que l'excision est une mutilation. Je réponds que non. Je n'ai aucune inquiétude quant à ma vie de femme. Ma vie sexuelle n'en souffre nullement. La preuve ? J'ai une fille, et mon partenaire ne s'est jamais plaint. Donc l'argument selon lequel la suppression du clitoris diminue le plaisir est purement fallacieux. C'est que les gens ne savent pas en éprouver autrement. Et les raisons du blocage sont multiples ; il ne faut pas les rechercher dans l'excision. Je connais des amies, non excisées, qui ne cessent de se plaindre du dysfonctionnement de leur vie sexuelle, amoureuse.

### Exciserez-vous votre fille, un jour ?

Non, je ne le ferai pas, parce que je suis en France, dans un pays qui en interdit la pratique. Mes parents aussi l'avaient fait par

ignorance. Si d'aventure j'y pensais, j'en parlerais d'abord. Et à la fille de choisir.

### Comment trouvez-vous celle qui est à l'origine du procès, Mariatou ?

Elle est libre de ses agissements. Je déplore, cependant, le manque de respect dont nos mères sont constamment victimes. Vous imaginez, dans nos sociétés traditio-

nelles, comment on ose s'attaquer à la vie privée : « Avez-vous été excisée, votre mère l'a-t-elle été ? Que ressentez-vous au moment de l'acte d'amour ? » À ces questions taboues, les parents répondent. Ils auraient baissé la tête ; mais là, ils doivent lever les yeux pour montrer qu'ils ne cachent rien. C'est franchement honteux. □

Propos recueillis par Diallo Bios

# GÉOGRAPHIE DE L'EXCISION

## LÉGISLATIONS AFRICAINES INTERDISANT OU RESTREIGNANT LA PRATIQUE DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES.

Soudan : 1946 (interdiction de l'infibulation)  
Sierra Leone : 1953  
République centrafricaine : 1966  
Somalie : 1978

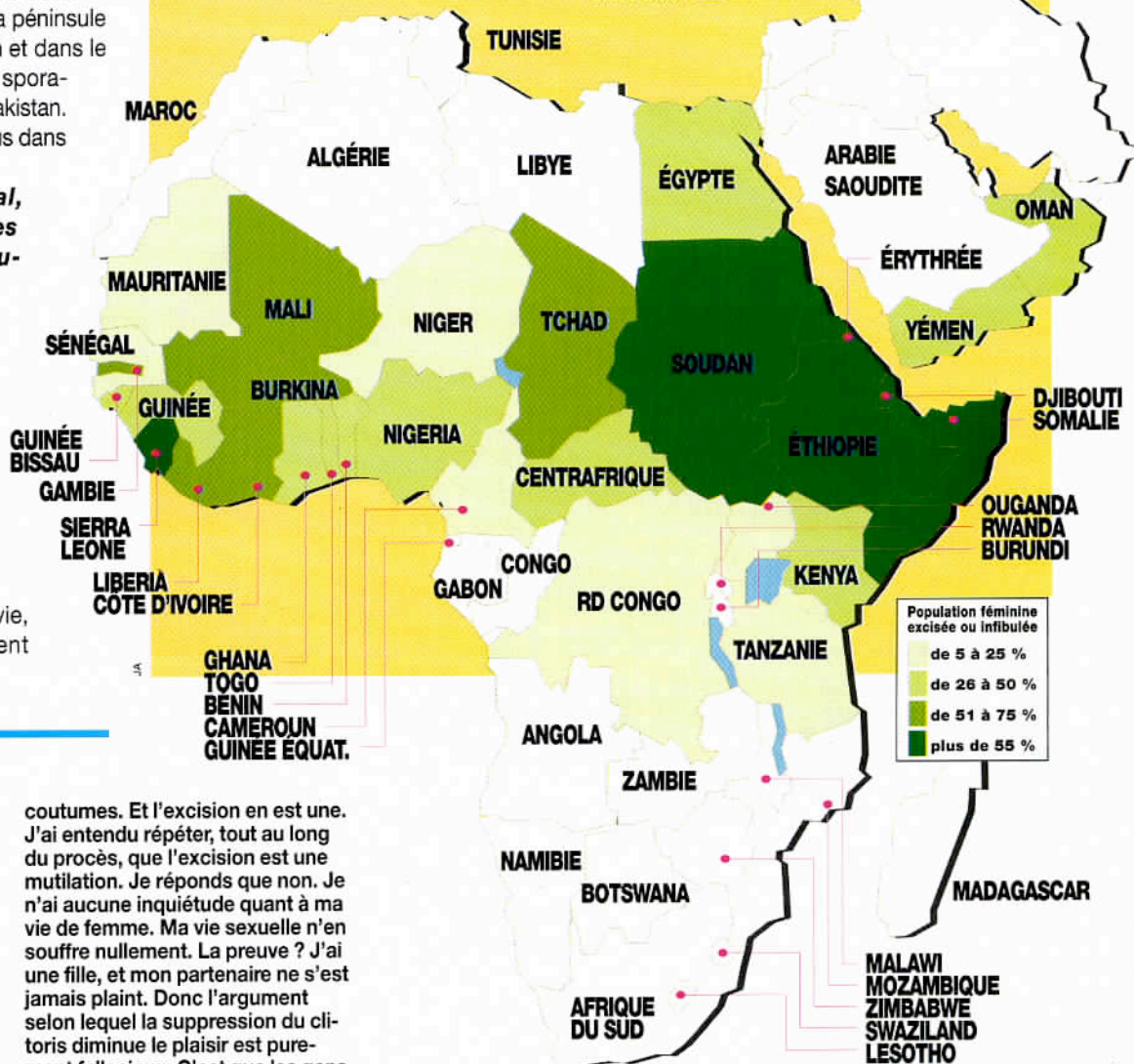
Kenya : 1982  
Liberia : 1984  
Burkina : 1987  
Ghana : 1994

Djibouti : 1995  
Côte d'Ivoire : 1996  
Égypte : 1997  
Sénégal : 1998

## LÉGISLATIONS OCCIDENTALES INTERDISANT OU RESTREIGNANT LA PRATIQUE DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES.

Suède : 1982  
France : 1983  
Suisse : 1983  
Angleterre : 1985

Pays-Bas : 1993  
Australie : 1996 (interdiction de l'infibulation)  
États-Unis : 1996

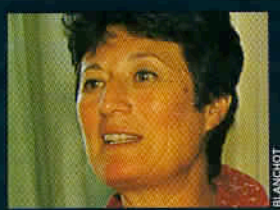


# L'EXCISION

## En soninké, il n'y a qu'un seul mot pour désigner cette pratique : « salindé », qui signifie purification.

**LINDA WEIL-CURIEL**

« Au XIX<sup>e</sup> siècle, des médecins occidentaux préconisaient l'excision des organes où siégeait le diable. »



BLANCHOT

Avocate, elle a été la première à se constituer partie civile dans les affaires d'excision, au nom de la CAMS (Commission pour l'abolition des mutilations sexuelles). Notamment, pour le procès de l'exciseuse Mama Gréou.

### Quelle est l'histoire de l'excision en Occident ?

Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux praticiens occidentaux, comme le chirurgien anglais Baker et le médecin français Poulmet, préconisaient cette mutilation chez les demoiselles, pour guérir l'hystérie, la « nymphomanie » et empêcher la masturbation. L'attitude des médecins, à cette époque, reflétait leur anxiété devant l'émancipation des femmes et l'évolution des rôles. La femme était considérée comme guérie

quand elle renonçait au plaisir sexuel et, notamment, à l'orgasme, pour retrouver sa fonction normale de mère et de servante du foyer. Aux États-Unis, l'Orificial Surgery Society se fit la propagandiste de l'ablation des organes où « siégeait le diable ».

Depuis 1978, en France, l'immigration et le regroupement familial ont réintroduit ces coutumes dans notre pays, et plusieurs accidents mortels ayant donné lieu à inculpations et à procès ont attiré l'attention du public.

### Quelles sont, en France, les grandes dates de la jurisprudence sur les mutilations sexuelles ?

Le premier procès devant une cour d'assises française a eu lieu à Pontoise, les 27 et 28 mai 1988. Il découlait de la simple application d'un arrêt prononcé par la Cour

de cassation le 20 août 1983 et des textes de loi déjà existants. Le père de la petite Mantessa Baradji – morte à cinq semaines en 1984 – et ses deux épouses ont été condamnés à trois ans de prison avec sursis. Le père avait prétendu qu'il avait pratiqué lui-même la mutilation, avec son couteau de cuisine. Trois autres affaires méritent d'être mentionnées : les procès Koulibaly, Konté et Fofana. Les Koulibaly sont des Maliens qui ont fait « couper » leurs six petites filles, entre 1982 et 1983. Les parents ont été condamnés à cinq ans de prison avec sursis, mais, surtout, l'exciseuse a pris cinq ans ferme de réclusion. C'était la première fois qu'une matrone se retrouvait sous les verrous. En 1984, les parents de Maryama Konté dénoncent la « professionnelle » responsable de la mort de leur fille. Enfin, un père et une mère n'acceptent plus de « couvrir » l'inexcusable et « collaborent » avec la justice. Aramanta Keïta est alors inculpée, et les parents ne sont entendus qu'en qualité de témoins. Teneng Fofana est une mère gambienne qui a été condamnée, en 1993, à cinq ans d'emprisonnement, dont un an ferme, pour la mutilation de ses deux filles. C'était la première fois qu'une

## « J'ai vu des femmes intactes. Elles sont mar

**BURKINA**

### SYMBOLISER LE RITUEL

Au Burkina, on a dénombré soixante ethnies qui appliqueraient l'excision sans faillir, malgré une campagne de sensibilisation prise en charge par l'État, dont les effets tardent à se faire sentir. On estime d'ailleurs à près de 80 % le nombre des femmes sexuellement mutilées. L'islam est importé au XVIII<sup>e</sup> siècle par les Peuls, pasteurs venus du Sahara. Mais l'excision, pratique animiste, était déjà en application. Dans le Sud, des Lobis excisent même les cadavres, pour que la femme non coupée puisse rejoindre le monde des ancêtres. Autre prétendu maléfice, chez les Mossis, ethnie majoritaire du Burkina, on pense que des vers grouillent dans le clitoris, et une

bilakoro – femme non excisée – ne servira jamais de la nourriture aux anciens, car ils risqueraient d'en mourir. Cependant, ici, le proverbe dit : « Quand la rivière change de cours, le crocodile doit suivre... » En effet, l'action du Comité national de lutte contre la pratique de l'excision (CNLPE), dont la présidente d'honneur n'est autre que Chantal Compaoré, épouse de l'actuel chef de l'État burkinabè, a notamment permis l'arrestation d'une exciseuse, le 17 mars 1996, une première dans l'histoire du pays ! Au sein du CNLPE, tous les ministères sont représentés, ainsi que toutes les communautés religieuses, la chefferie coutumière et le conseil des anciens. Les priorités du comité reposent sur la reconversion des exciseuses en accoucheuses, et la substitution de simulacres à l'excision, autrement dit un rituel initiatique ramené à sa symbolique. Assurément, deux pistes à suivre... □

**ÉGYPTE**

### 3 000 FILLETES PAR JOUR

L'Égypte serait considérée comme le berceau de l'excision et de la circoncision. Ici, plus de 90 % des femmes sont excisées, et 80 % d'entre elles sont favorables à la perpétuation de cette coutume antérieure au monothéisme religieux. Chaque année, environ 1,3 million d'excisions sont pratiquées, soit 3 600 fillettes de 6 ans à 13 ans mutilées jour après jour ! Le ministère de la Santé a relevé que 70 % de ces interventions sont perpétrées par des matrones ou des « barbiers chirurgiens ». Depuis 1920, tous les gouvernements égyptiens ont vainement tenté d'éra-

diquer cette tradition. Or les intégristes se sont toujours appuyés sur le principe suivant : « Le Prophète n'a pas interdit l'excision, donc les musulmans ne doivent pas l'interdire. » Désormais, tout doit changer, à la suite de l'arrêt pris par le Conseil d'État, le 28 décembre 1997. Il stipule que « dorénavant, il est interdit de pratiquer l'excision, même en cas de consentement de la fille et des parents. Quiconque portant atteinte au corps humain sans nécessité médicale se rend passible de trois ans de prison », conformément au code pénal, puisque le Conseil d'État, la plus haute juridiction égyptienne, assimile l'excision à une mutilation corporelle. Hélas, l'application de cet arrêté se heurte à une tradition millénaire enracinée dans les mœurs de la société égyptienne, comme le déplore, parmi beaucoup d'autres, l'Egyptian Society for Care of Children. □

mère se voyait condamnée de la sorte.

### Et depuis ?

Depuis, les différentes cours d'assises avaient fait preuve d'une relative indulgence concernant les affaires de mutilations sexuelles. D'une part, les jurys populaires ont tenu compte du trop long décalage entre l'acte et le jugement, mais aussi de la récente prise de conscience de certains parents. Par conséquent, la qualification de crime par la loi se révèle dissuasive. Toutefois, en septembre 1994, la cour d'assises de Paris a acquitté des parents et condamné la tristement célèbre exciseuse Hawa Gréou à un an de prison, avec sursis, ce qui fut ressenti par tous comme un véritable « permis d'exciser ». Ne pas réprimer, ne pas condamner, c'est légitimer la barbarie, surtout à l'heure où l'Afrique se mobilise et avance peu à peu dans une voie qui permet de penser, et d'espérer, que les petites filles ne seront, un jour, plus excisées. Le jugement rendu le 16 février dernier dans l'affaire Gréou est, en l'espèce, parfaitement exemplaire !

### Où en est-on au niveau international ?

À l'heure actuelle, dans le monde, moins de la moitié des pays possède une législation réprimant la violence faite aux femmes. Et seuls douze États africains et sept occidentaux se sont dotés de lois interdisant ou restreignant les mutilations sexuelles. Le Parlement européen a proposé de consacrer 1999, année européenne contre la violence à l'encontre des femmes... □

## COUMBA TOURÉ

« Il faut beaucoup de persévérance pour tenir tête à ceux qui disent : « Ce sont les Blancs qui vous manipulent. »



Cinquante-cinq ans, vice-présidente du GAMS, Coumba est d'origine soninkée. Interprète auprès des professionnels de santé, elle invite le public à découvrir la réalité des mutilations génitales. Excisée à l'âge de 12 ans, mariée et mère à 14 ans, Coumba commence à militer au lycée, et continue, dès son arrivée en France.

### Quelle est la traduction du mot « excision » dans votre langue d'origine ?

En soninké, nous n'avons qu'un seul mot pour désigner la circoncision et l'excision : *salinde*, qui signifie purification. Un seul mot désigne aussi celui ou celle qui pratique ces mutilations : *salindana*. Ce « purificateur » est un personnage important et très respecté chez nous. Il appartient à la caste des forgerons, ceux qui travaillent le métal, fabriquent les outils, les armes, font les bijoux et pratiquent les circoncisions. Les « forgeronnes » font les poteries, sculptent les coiffures, préparent les filles au mariage et les coupent. Ces femmes-là, généralement âgées, sont considérées comme des magiciennes.

### Concrètement, comment se déroule une excision ?

L'intervention, qui s'opère généralement à la lame de rasoir et sans anesthésique, dure une vingtaine de minutes. Les fillettes, maintenues de force, ne doivent pas se plaindre, sous peine d'attirer la honte sur leur famille. Au Sénégal, l'excision coûte entre 1 000 F CFA et 5 000 F CFA, plus une livre de savon noir et une lame de rasoir !

### Sur le terrain, avez-vous relevé l'existence d'archétypes en matière d'excision ?

En Afrique, l'excision est habituellement pratiquée sur des fillettes avant la première menstruation, entre 8 ans et 12 ans. En revanche, dans les pays d'immigration, les victimes sont le plus souvent des bébés et, parfois, des fillettes de 3 ans ou 4 ans. À cet âge, il ne s'agit pas d'un rituel initiatique permettant d'accéder au statut de femme, mais de l'une des pires violations de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par cent quatre-vingt-onze pays, en juin 1997. Chez nous, il faut beaucoup de persévérance pour s'opposer à la coutume et tenir tête aux vieilles femmes qui prétendent : « Ce sont les Blancs qui vous manipulent. »

### Politiquement, où se situe précisé-

## ées, avec des enfants. Je suis convaincue... »

### CAMEROUN

## UNE LENTE ÉVOLUTION

■ Au Cameroun, on estime à près d'un million et demi le nombre de fillettes et femmes excisées. Dans les régions où cette pratique a cours, c'est plus de 20 % de la population féminine qui est concerné. L'excision se retrouve dans toutes les régions du pays, dans les provinces aussi éloignées que l'Est, le Sud-Ouest ou l'Extrême-Nord. L'absence de base religieuse n'empêche pas les sociétés adeptes de l'excision d'y attacher une grande importance. Et les arguments ne manquent pas : l'excision est une initiation sacrée, elle préserve la virginité, elle garantit la fidélité, elle assure la satisfaction sexuelle de l'homme qui n'est donc pas

tenté d'aller chercher ailleurs, elle porte bonheur, elle augmente la fertilité... Son enracinement est renforcé par tout un folklore et une organisation sociale qui l'exaltent et traitent l'excisée en privilégiée avant, pendant et après l'opération : cadeaux, chants, danses, respect et considération.

Awa a 32 ans, musulmane, originaire de Kousseri, dans l'Extrême-Nord. Elle prépare la « circoncision » de sa fille, âgée de 2 ans. Pourtant, elle se souvient : « Dieu », dit-elle en frissonnant, le regard baissé vers ses mains jointes et serrées, « aujourd'hui encore, je revois chaque trait du visage de l'exciseuse avant qu'elle ne me coupe, et le soleil de douleur qui a explosé devant mes yeux. Même à son pire ennemi, on ne peut souhaiter pareille souffrance. Les plaies ont mis longtemps à guérir, j'ai beaucoup saigné, uriner était un cau-

chemar, chaque accouchement un problème. Mais il faut le faire. Qui voudra d'une fille impure, d'une paria ? J'ai mal et j'ai peur, aujourd'hui, pour ma petite fille, mais il faut le faire. »

Le Cameroun fait partie des grands pays francophones qui n'ont pas de législation anti-excision. Le plan national d'action pour l'élimination des mutilations génitales féminines, élaboré par le ministère de la Condition féminine, en partenariat avec une ONG, le CI-AF (Comité interafricain de lutte contre les pratiques traditionnelles affectant la santé de la femme et de l'enfant) prévoit, entre autres objectifs, une action pour une adaptation de la législation en la matière. Du côté des tribunaux, le seul procès concernant une excision a eu lieu dans le sud-ouest du Cameroun. « Ce n'était même pas un procès contre l'excision, explique un membre du CI-AF, la

mère d'un bébé de six mois, mort après avoir abondamment saigné, a porté plainte contre l'exciseuse pour faute professionnelle ! »

Depuis quelques années, la tendance commence à s'inverser. Un travail d'explication auprès des communautés porte déjà ses fruits et certains parents, grâce à l'éducation et au contact avec la vie moderne, soustraient leurs fillettes à la terrible opération. Dans le Sud-Ouest, notamment. Margaret, ancienne exciseuse, fait partie des nouveaux militants anti-excision. « J'ai fait ce travail pendant trente ans, dit-elle. Je n'ai pas été à l'école, j'ai toujours vécu dans mon village. Mais depuis que j'ai été dans les grandes villes, on m'a montré les hôpitaux, les autres femmes qui n'ont pas fait la « circoncision », mais qui sont mariées, qui ont des enfants. Je suis convaincue, et je soutiens l'action. » □

Christine Belinga

# L'EXCISION

## Sans ce rituel, une femme deviendrait une *bilakoro*, un être à la sexualité « immaîtrisable », toujours en errance.

**ment le clivage entre les partisans et les détracteurs de l'excision ?**

Au Mali, par exemple, l'excision est, aujourd'hui, un enjeu de société, où s'affrontent traditionalistes et progressistes. Des voix se font entendre pour juger la coutume, revendiquer l'intégrité du corps et le droit au plaisir, mais les esprits évoluent très lentement. L'excision est

tellement ancrée dans les mœurs que ceux qui tentent d'y soustraire leur enfant s'exposent à voir, dès qu'ils ont le dos tourné, une tante ou une grand-mère l'amener de force chez l'exciseuse. De même, lorsqu'un homme issu d'une ethnie excisante prend femme dans une communauté aux mœurs différentes, ses parents font tout pour que leur bru se fasse exciser. □

**En bambara, « exciser » se dit « asseoir sous le couteau ». Avez-vous subi cela ?**

J'ai été excisée, à l'âge de 11 ans, contre la volonté de ma mère. Lors de vacances passées dans ma famille paternelle, au Mali, ma tante en a profité pour nous mutiler, ma sœur cadette et moi. J'entends encore nos cris de souffrance et nos appels au secours résonner. Ma mère ne lui a jamais pardonné.

**De quel droit votre tante a-t-elle agi ainsi ?**

En Afrique, le patriarcat règne en maître : la famille du mari a droit de vie et de mort sur les filles... Aujourd'hui, je suis mère de trois filles qui ne subiront jamais l'horrible sort qui m'a été réservé. Dans ma région, l'excision est une condition *sine qua non* du mariage. Une femme non excisée est méprisée, maudite. Si elle perd son enfant à la naissance, on la coupe une seconde fois pour s'assurer que la mort ne soit pas due à une première « opération » mal faite, ou que le clitoris n'en profite pour repousser. On excise, en fait, les chéloïdes – boursouflures – qui se sont formées après l'excision. Une horreur parmi tant d'autres !

**Comment mettre un terme à la perpétuation de cette pratique et faire évoluer les mentalités ?**

Cela nécessite beaucoup de volonté,

### KHADI DIALLO

« Les hommes ont toujours dit que c'est une affaire de femmes. Mais c'est pour être acceptées, pour exister, qu'elles perpétuent la tradition. »

Quarante-sept ans, originaire du Mali, elle a grandi au Sénégal. Militante de la première heure au GAMS, elle est interprète en wolof et en bambara.

**À quand remonte votre combat contre les mutilations sexuelles ?**

Fille d'une sage-femme, grâce au travail de ma mère, j'ai pu, très jeune, constater les complications médicales entraînées par l'excision, notamment au moment de l'accou-

chement. Par conséquent, mon engagement contre les mutilations sexuelles a été précoce. J'ai compris que la souffrance n'est pas une fatalité. Aujourd'hui, je dispense bénévolement des formations dans les écoles, les associations de quartier et les PMI, afin que s'opère une prise de conscience collective. Le plus difficile, c'est de lever les tabous. Pour ce faire, j'ai recours à un mannequin, qui démontre les différents types de mutilations sexuelles et leurs fâcheuses conséquences.

### AUX ORIGINES DE L'EXCISION

On ne peut pas parler d'excision sans aborder la circoncision masculine, alors même qu'elles n'ont, à l'évidence, plus, aujourd'hui, la même justification. Née dans les vallées baignées par le Niger et le Congo, puis – pour la circoncision masculine – adoptée en Égypte vers – 2560 par les prêtres d'Amon-Rê, en admiration devant les sexes circoncis des esclaves nubiens séquestrés dans le pays, la circoncision est d'abord d'origine ésotérique. Elle est pratiquée lors des cérémonies d'initiation, comme phase ultime du passage du jeune dans sa vie d'adulte. Cette mutilation du corps peut apparaître comme une mort symbolique, celle de l'enfant dans l'adulte naissant. Certains anthropologues pensent aussi que les mutilations génitales serviraient surtout à ritualiser l'interdit de l'inceste.

Le mythe bambara de Yorougou et Yasigui, par exemple, situe l'origine des mutilations dans le cadre des relations frères-sœurs. D'autres interprétations sont également avancées. Autrefois, l'excision était pratiquée rituellement à l'âge

de la puberté ; avec le développement des seins et les premières règles, les jeunes filles deviennent « naturellement » des mères potentielles, capables de reproduction et d'allaitement. Cette mutilation servirait – prétendent certains anthropologues – à rappeler à cette « maman » qu'elle est aussi une femme, entendez un objet sexuel « consommable ». Ce sont les deux explications les plus couramment admises. D'autres mythes encore considèrent le clitoris comme un pénis non terminé, et son ablation empêcherait alors la femme de se targuer de ce signe masculin pour dominer. On a, par la suite, substitué à toutes ces interprétations une lecture théologique de la pratique de la circoncision. Or si celle des hommes est abordée dans l'Ancien Testament et dans les recueils de la Sunna comme une mesure d'hygiène (le langage courant arabe parle de *tahara*, purification), celle des femmes n'y est nullement justifiée. L'écueil le plus souvent observé aujourd'hui est l'assimilation de l'excision à l'islam. Sheikh Abbas, recteur de l'Institut musulman de la mosquée de Paris est, à cet égard, formel : « Il n'y a aucun texte religieux islamique valable qui puisse être pris en considération pour l'excision de la femme, et cette pratique est totalement absente dans la majorité des pays islamiques. » □

Emmanuelle Courrèges

### CALIXTHE BEYALA S'INSURGE

On connaît la romancière camerounaise Calixthe Beyala pour ses positions résolument féministes. Dans *Lettre d'une Africaine à ses sœurs occidentales* (éd. Spengler, 1995), elle met en garde ces dernières contre leur « endormissement » progressif et leur rappelle que, en Afrique, les femmes sont encore confrontées à des difficultés et à des archaïsmes injustifiables. Dans cet exposé, l'excision occupe une large place. Calixthe Beyala fustige tous ces hommes qu'on « voit venir à des kilomètres avec leurs godasses pointues de tous les clitoris écaillés ». Et « s'il y a des sujets, dit-elle, sur lesquels (elle n'est) pas à